



ISRAËL - PALESTINE

RÉCONNAÎTRE L'APARTHEID

LE COMBATTRE - L'ÉLIMINER



Qu'est-ce que l'apartheid?

Définition en droit international

Le Statut de Rome de 1998 – qui institue la Cour pénale internationale – définit l'apartheid comme un crime contre l'humanité. Il s'agit des « actes inhumains commis dans le contexte d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre et commis avec l'intention de maintenir ce régime ».

Israël : un régime d'apartheid!

Le Comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU (2019) reconnaît à la demande des ONG palestiniennes la continuité des pratiques de ségrégation raciale et d'apartheid visant les Palestiniens.

Le rapport de l'ONG israélienne B'Tselem (2021) dénonce un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain et le nomme apartheid.

Fondements et enracinement du régime d'apartheid

Prendre la terre et pas la population

Des lois, règlements et pratiques liées à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination ont institutionnalisés les discriminations entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des uns sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul « peuple juif » et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël. (loi sur l'État nation votée en juillet 2018)

Concrètement?

> Déni du droit au retour des réfugiés palestiniens et des déplacés à l'intérieur d'Israël, privation de la liberté de mouvement et entrave à fonder une famille, colonisation et ségrégation, démolitions de maisons, planifications discriminatoires et transfert forcé des Palestiniens, occupation militaire, contrôle des terres et des ressources naturelles.

Un peuple fragmenté

Israël a fragmenté le peuple palestinien en quatre domaines géographiques, juridiques et politiques distincts : Palestiniens citoyens d'Israël, Palestiniens vivant en Territoire occupé, vivant à Jérusalem, réfugiés ou en exil.

Cette fragmentation constitue le principal outil par lequel Israël a mis en œuvre son régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien. Ils ne peuvent se déplacer, se rencontrer, vivre ensemble ni exercer leurs droits collectifs - en particulier le droit à l'autodétermination.

Israël a mis en place et maintient un régime institutionnalisé de domination raciale et de répression du peuple palestinien qu'il se trouve en Territoire palestinien occupé, en Israël ou en exil. C'est l'apartheid, c'est un crime contre l'humanité.



Pour l'égalité des droits, éliminons l'apartheid ! Un mouvement international aux côtés du peuple palestinien

Le droit international reconnaît

- > Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- > L'interdiction de la discrimination raciale, de l'apartheid, du génocide, de l'annexion, de l'agression et de la torture
- > Les États ont l'obligation de veiller à ce que les autres États respectent le droit international

Il est temps de mettre fin à l'impunité d'Israël!

- > La France doit reconnaître que le régime israélien à l'égard du peuple palestinien est un régime d'apartheid
- > Ratifier la Convention sur l'élimination du crime d'apartheid
- > Intervenir aux Nations unies pour la réouverture du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid
- > Soutenir la Cour pénale internationale (CPI) dans son enquête sur les crimes commis en Territoire palestinien occupé

Avec ses partenaires européens, la France a l'obligation d'agir concrètement contre les violations du droit.

Elle doit :

- > Exclure du marché français tous produits et services provenant des colonies israéliennes, et demander qu'ils soient exclus du marché européen;
- > Mettre fin aux coopérations militaires et sécuritaires avec Israël, qui rendent la France complice de l'oppression que subit le peuple palestinien;
- > Se tourner enfin vers les sanctions, en agissant pour que l'Union européenne suspende l'accord d'association UE-Israël.

Signez l'appel au Président de la République!

Pour en savoir plus : www.france-palestine.org

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél. : 01 43 72 15 79

afps@france-palestine.org

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#) @AFPSOfficiel